

Délestage électrique Mesures hiver 2022-2023

9 décembre 2022



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté ministériel du 5 juillet 1990 fixant les consignes générales de délestages sur les réseaux électriques

Arrêté préfectoral du 29 septembre 2022 liste les usagers prioritaires du service public d'électricité :

- Capacité maximale à ne pas délester : 38% de la consommation totale du département
- Trois catégories d'usagers prioritaires : santé, sécurité, défense

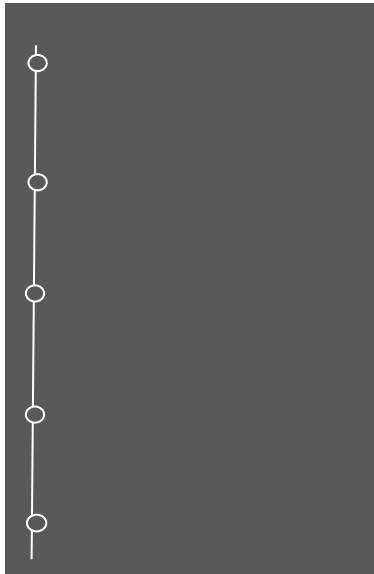


Sécuriser tout le monde = sécuriser personne

- AP publié au RAA mais annexe classée en Diffusion Restreinte
- Tous les usagers inscrits dans la liste des usagers prioritaires ont reçu un courrier de notification les informant de cette inscription
- Tous les autres doivent prendre leurs dispositions



- Les modifications de l'AP du 29/09/2022 et des outils techniques d'ENEDIS ne sont pas / plus possibles.



Qu'est-ce que le délestage ?

Le délestage est une interruption volontaire et momentanée de la fourniture d'électricité sur une partie du réseau électrique. Cette mesure est destinée à retrouver l'équilibre entre l'électricité injectée et celle tirée du réseau. Le délestage permet d'éviter des pannes sur le réseau, en cas de demande importante et soudaine.

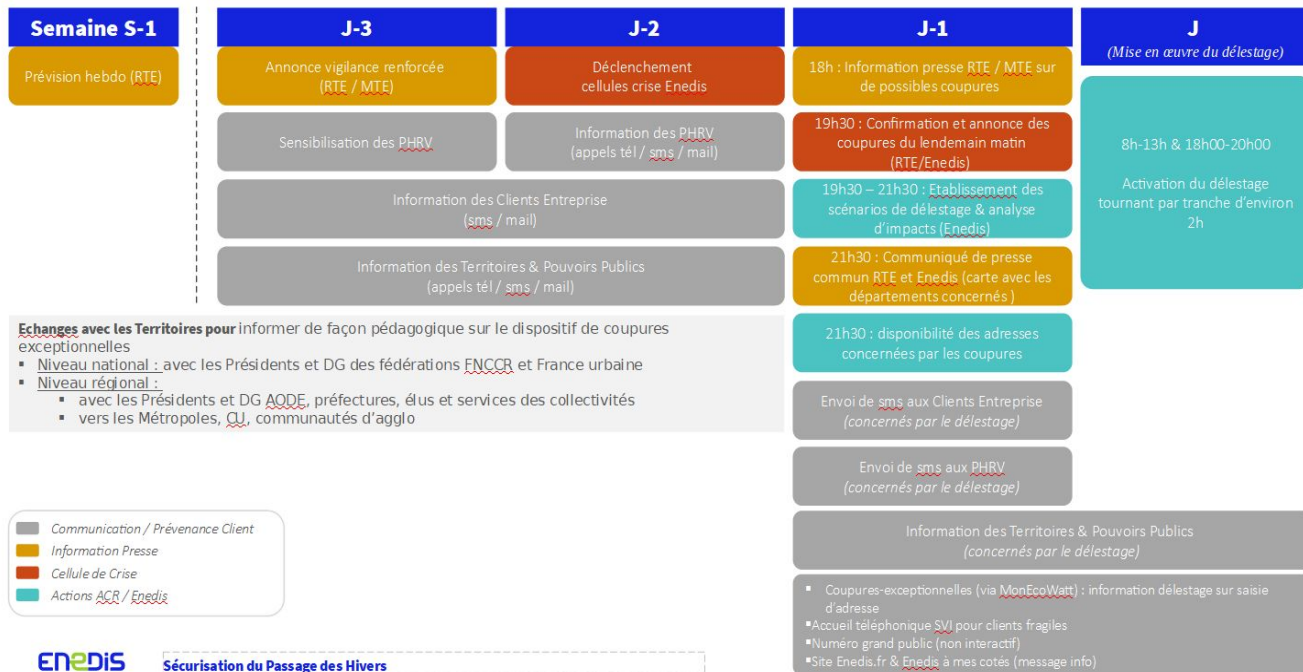
Le délestage pour éviter le black-out

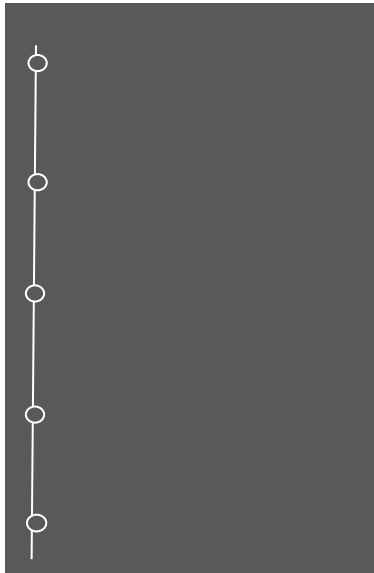
Nous sommes régulièrement associés aux exercices de délestage organisés par l'État pour préparer la gestion des crises électriques engendrées par d'éventuels aléas climatiques. Par exemple, lors d'une période de grand froid où la consommation électrique augmenterait fortement, les moyens de production pourraient venir à manquer, risquant d'entraîner des coupures de courant à grande échelle. Pour éviter cet « effet domino », des coupures d'électricité peuvent être programmées.

Délestage : ultime mesure avant le black-out généralisé

En cas de passage au signal Ecowatt rouge, des mesures de délestage auront lieu :

Chronologie générale plan de délestage des coupures exceptionnelles temporaires, localisées et ciblées





Signal Ecowatt rouge délestages programmés

J-1 / 15h : Activation COD possible

J-1 / 17h : COD opérationnels dès confirmation département
concerné

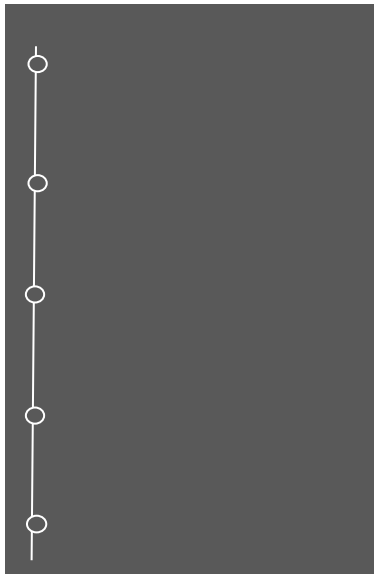
Impact des éco-gestes : susceptibles de faire varier à la baisse,
jusqu'au jour J / 6h, la puissance totale d'électricité à délester.

Coupures pour un délai maximal de 2h consécutives sur les
créneaux :

8h-13h

18h-20h





Info du grand public via site et/ou app monecowatt.fr

Info COD via SYNAPSE avec cartographie des portions du département concernées

Pas plus de 4M de clients coupés simultanément

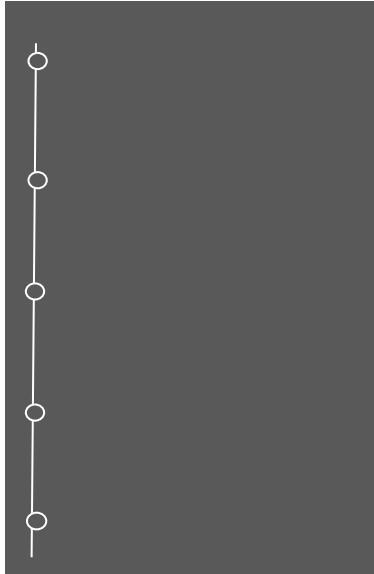
Mise en place en préfecture d'une Cellule d'Information du Public

FAQ sur le site du gouvernement : [Site du Gouvernement](#)



Rappel : les interruptions de l'alimentation électrique, rares et généralement liées à des phénomènes exceptionnels, ne sont pas inconnues des français.

La durée moyenne de coupure par client est de l'ordre d'une heure par an.

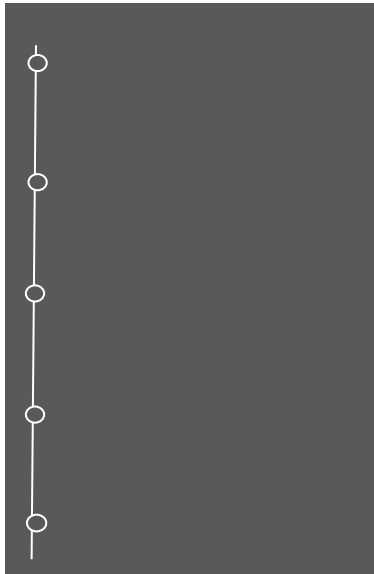


Transports



- *SNCF : l'alimentation destinée à la traction ne sera pas affectée mais la signalisation, les gares et les PN pourront l'être*
- *Transports en commun: perturbations à prévoir*
- *Secteur routier : les dispositifs de sécurités (PMV...) seront affectés, idem pr le réseau des appels d'urgence*
- *Secteur portuaire : vigilance à avoir sur les équipements et liaison (écluses)*

=> Impact à coordonner au niveau départemental



Education

- *Accueil ds les écoles et établissements du 2nd degré décalé en cas de délestage le matin. Un accueil ds les cantines devra être permis. Accueil exceptionnel des enfants des personnels indispensables à la crise*
 - *Départ à anticiper en cas de délestage à 18h*
 - *Dispositifs de regroupements à mettre en place ds les internats*
 - *Adapter les transports scolaires ds les zones concernées*
- => Impact à coordonner au niveau départemental*



Economie, commerces, alimentation

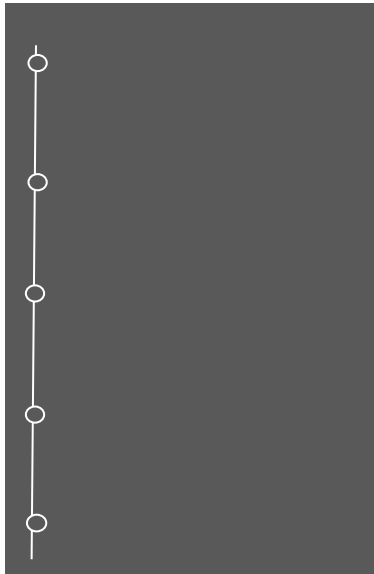


- *Risque sécuritaire, sanitaire et technique*
- *Nécessité de communiquer, informer et encourager à la résilience*
- *Information préventive des clients*
- *Vérifier état de préparation des opérateurs (PCA)*
- *Arrêt anticipé des machines*
- *Sécurité des personnes et des biens à assurer*

Secteur sanitaire et social

- *Mise à jour des PHRV*
- *Inciter les familles et prestataires à domicile à assurer des astreintes*
- *Accueillir les PHRV ds zones de repli en cas de besoin*
- *Mise à jour liste des personnes vulnérables*





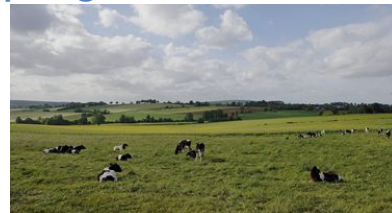
Eau et assainissement



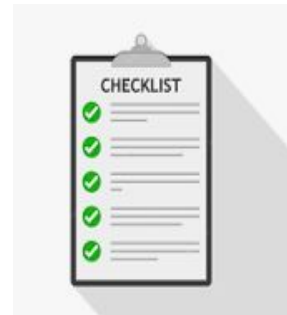
- *Vigilance sur potentiels rejets dans milieu d'eaux usées non traitées*
- *Vérifier résilience électrique de toutes les installations*
- *Identifier les points de fragilité des réseaux d'eau potable*
- *Prévoir solutions alternatives de distribution d'eau potable en cas de perturbations durables*
- *Prévoir un dispositif d'astreinte des personnels pour assurer et suivre le redémarrage des installations d'assainissement*

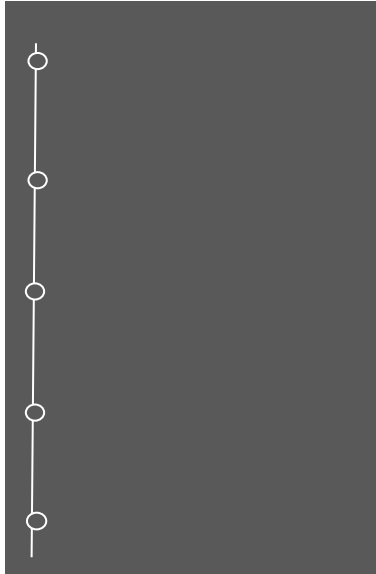
Agriculture, agroalimentaire, enseignement agricole

- *S'assurer de la bonne articulation des mesures de gestion des risques liés à une coupure électrique dans les plans de maîtrise sanitaire*
- *Vérifier le bon fonctionnement des GE*
- *Maintien de l'accueil des jeunes et déprogrammation des activités pédagogiques*



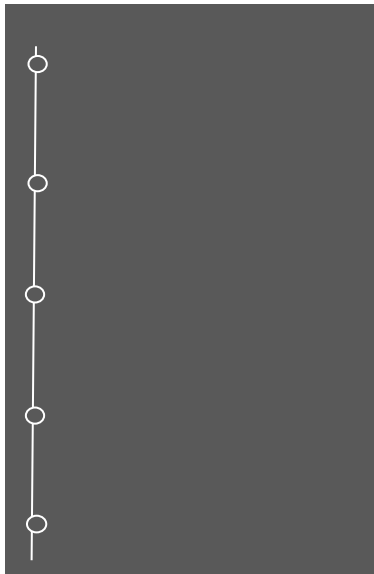
- *Information des élus dont la commune sera concernée par des opérations de délestage à J-1 à compter de 17h*
- *Mobilisation d'une cellule de crise "délestage"*
- *Renfort de la présence physique dans les bâtiments communaux*
- *Mise à jour PCA*
- *Actualisation de la liste des personnes vulnérables*
- *Identification de structures/sites secourus, susceptibles d'être utilisés comme "solution de repli" en vue d'assurer l'accueil de personnes fragiles*
- *Assurer le relai d'information par tous moyens à votre disposition (automate d'appel, PMV, publication RS ...)*





Questions/réponses





Merci pour votre attention

